

Le 14 décembre 2017

[Traduction]

Impôt foncier

M. Higgs : C'est aujourd'hui que nous proposons la motion. C'est aujourd'hui que nous débattons la motion visant à tirer au clair la question des comptes rendus contradictoires et à établir la vérité une fois pour toutes sur ce qui s'est vraiment passé entre le chef de cabinet et le Cabinet du premier ministre.

Selon un article publié le 6 avril de cette année, le chef de cabinet du premier ministre a dit au *Telegraph-Journal* que le premier ministre avait été mis au courant de l'idée d'accélérer la modernisation du système d'impôt foncier lors d'une visite publique du laboratoire numérique nb⁺ qui a eu lieu le 6 mai 2016. La vérificatrice générale a indiqué que le premier ministre lui avait dit qu'il n'avait pas été mis au courant du régime accéléré avant mars 2017. Les énoncés ne peuvent pas tous deux être vrais. Le premier ministre nous dira-t-il aujourd'hui lequel des deux est vrai? Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : J'ai eu de nombreuses occasions de le dire : La vérité se trouve dans le rapport de la vérificatrice générale. Cette dernière a très clairement dit, dans son rapport ainsi que par la suite, qu'elle avait étudié la totalité des preuves. Elle a analysé l'ensemble des documents et elle a interviewé tous les gens qui devaient l'être. Elle a très clairement dit que le Cabinet du premier ministre n'a jamais ordonné que la procédure soit accélérée. C'est très clair ; la vérificatrice générale l'a même répété en répondant à une question du député de Gagetown-Petitcodiac.

Cela dit, je vais encore une fois répéter que l'opposition a demandé une enquête indépendante faite par la vérificatrice générale. Cette enquête a été faite. Cette enquête exhaustive établit clairement les problèmes qu'a connus Services Nouveau-Brunswick en matière d'évaluations foncières.

Il est maintenant temps de regarder vers demain et de mettre en oeuvre les 25 recommandations de la vérificatrice générale, afin d'avoir un système juste et équitable, et c'est ce que nous allons faire.

[Traduction]

M. Higgs : Nous y revoilà ; des propos que la vérificatrice générale n'a pas énoncés lui sont attribués. Je crois que la vérificatrice générale a parlé de la contradiction entre le compte rendu fourni par le directeur général de Services Nouveau-Brunswick et celui qu'a donné le chef de



cabinet du premier ministre — des comptes rendus contradictoires. Le rapport a été pour le moins peu concluant, mais il n'a certainement pas indiqué que l'ordre ne provenait pas du Cabinet du premier ministre. La vérificatrice générale n'a pas déterminé...

Du 14 au 31 mars de cette année, le premier ministre n'a pris la parole que trois fois en huit jours de séance, alors que 44 questions ont été posées. Le reste du temps, son procureur général a nié l'existence d'un problème. Nier, détourner et faire diversion sont les trois piliers du gouvernement Gallant en gestion de crise. La reddition de comptes, la responsabilité et la simple exposition des faits dès le début ne semblent pas entrer en ligne de compte. Je vais poser la question une autre fois : Laquelle des versions est vraie? Est-ce celle du premier ministre ou celle de son chef de cabinet? Merci.

L'hon. M. Rousselle : Je suis très content de me référer au rapport de la vérificatrice générale, dans lequel elle a très clairement indiqué que le personnel de SNB avait donné une présentation le 6 mai 2016 et que le régime accéléré n'avait pas été mentionné lors de la présentation faite au premier ministre. De plus, comme je l'ai déjà dit, le député de Gagetown-Petitcodiac a posé la question suivante à la vérificatrice générale : « Êtes-vous certaine que le chef de cabinet du premier ministre n'a pas ordonné le régime accéléré [...]? ». Elle a répondu : « Selon les preuves, [...] le tout ne s'est pas passé ainsi. »

[Original]

Effectivement, nous pouvons parler de récits contradictoires lorsqu'un chef de l'opposition dit ne jamais avoir promu une entente avec Canaport LNG et que nous voyons une pleine page de publicité montrant le contraire. Effectivement, nous pouvons alors nous poser des questions. Toutefois, dans ce cas-ci, c'est clair.

[Traduction]

M. Higgs : Ce qui pose problème ici, ce sont les preuves. La vérificatrice générale a-t-elle obtenu toutes les preuves ou seulement une partie de celles-ci? Les preuves dont nous parlons ont trait au compte rendu du directeur général et à celui du chef de cabinet du premier ministre, qui sont contradictoires. Voilà ce qui pose problème. Il y a contradiction entre le compte rendu du premier ministre et celui du chef de cabinet — voilà ce qui pose problème. La vérificatrice générale a mis en lumière des comptes rendus contradictoires, et elle s'est arrêtée là. Elle a ensuite porté son attention sur le processus à SNB sans trop préciser de qui l'ordre a véritablement été reçu.

Les versions changeantes données par le Cabinet du premier ministre ont été bien documentées par les médias. Nous ne connaissons pas encore tous les détails. Nous devons comprendre pourquoi les factures fautives ont été envoyées et nous devons d'abord cibler le Cabinet du premier ministre. D'où est venue la décision initiale? Le premier ministre répondra-t-il à la question suivante : Laquelle des versions est basée sur les faits? Le compte rendu du chef de cabinet est-il exact ou est-ce celui du premier ministre qui est exact? Voilà ce qui pose



problème. Les deux personnes donnent des versions différentes. C'est un fait, et nous voulons régler la question. Merci beaucoup.

L'hon. M. Rousselle : Je suis si surpris de la façon dont le chef de l'opposition s'en prend à la crédibilité de la vérificatrice générale. Elle a très clairement dit qu'il n'y avait pas de questions en suspens. Comment pourrait-elle être plus claire?

[Original]

Nous pouvons voir à quel point le chef de l'opposition est désespéré. Je n'en reviens pas ; il attaque l'intégrité et la crédibilité de la vérificatrice générale. Elle a très clairement dit qu'il ne restait rien, qu'il n'y avait aucun mystère et que tous les enjeux avaient été analysés.

Je le répète : Il est grandement temps d'examiner, d'analyser — comme nous le faisons — et de travailler aux 25 excellentes recommandations de la vérificatrice générale. Je rappelle qu'elle a produit un rapport indépendant, après avoir analysé l'ensemble des documents pertinents et interviewé toutes les personnes qu'elle a voulu interroger. Son rapport est clair. Il est temps maintenant d'avoir un système juste et équitable pour l'ensemble des gens de la province.

[Traduction]

M. Higgs : Les faits sont contradictoires. Le directeur général ayant pris sa retraite opportunément le jour avant la publication du rapport de la vérificatrice générale, celle-ci n'avait plus accès à lui. Voilà pourquoi nous proposons la motion. C'est pour obtenir sous serment les renseignements exacts et exposer les faits réels. Il est intéressant que la personne en question ait pris sa retraite avant la publication du rapport de la vérificatrice générale, n'est-ce pas? Ce qui nous préoccupe, ce n'est pas la crédibilité du rapport de la vérificatrice générale. La source de nos préoccupations serait que le gouvernement manque de crédibilité. Voilà ce qui pose problème. Si le gouvernement veut restaurer sa crédibilité, il doit faire ce qui s'impose. Il doit adopter la motion aujourd'hui. Il doit convoquer les personnes concernées à comparaître à la Chambre, sous serment, afin d'exposer les faits réels et d'établir la vraie vérité. Le ministre acceptera-t-il de faire cela?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Même s'il affirme ne pas attaquer la vérificatrice générale, c'est exactement ce que fait le chef de l'opposition.

Comme je l'ai dit, c'est gênant, voire embarrassant et décourageant, compte tenu du fait que l'opposition — et particulièrement le chef de l'opposition — a demandé pendant un certain temps à voir absolument un rapport de la vérificatrice générale. Elle a fait son travail et elle a dit très clairement qu'il ne restait plus aucun enjeu à trouver. Elle est même allée plus loin : Elle a fait un excellent travail, qui a été accompagné de 25 recommandations que nous allons suivre



à la lettre. Nous savons que la vérificatrice générale a regardé à toutes les questions, comme elle l'a très bien dit.

Cela étant dit, j'aimerais savoir si la fameuse entente de Canaport LNG, à Saint John, a été promue par l'ancien ministre des Finances dans une pleine page d'un journal.

[Traduction]

M. Higgs : Nier et détourner — encore et toujours. Cela semble être la pratique courante.

Il serait si facile de tirer l'affaire au clair en demandant aux personnes concernées de comparaître sous serment, n'est-ce pas? La question serait réglée. L'affaire serait close. Un précédent a déjà été établi. Dans le passé, il y a eu des dirigeants qui n'ont pas eu peur de la vérité, d'exposer tous les faits, de convoquer les personnes concernées à la Chambre et de tirer les choses au clair. Je demande si ce n'est pas là ce qu'il conviendrait de faire... La seule autre réponse est que les gens d'en face ont peur de quelque chose. Le ministre... Le premier ministre a peur de quelque chose.

Pourquoi ne trouvons-nous pas simplement une solution facile? Pourquoi ne convoquons-nous pas les personnes concernées? Il suffirait de poser les bonnes questions, et la question serait réglée. Nous connaîtrions alors les faits. Nous pourrions alors passer à autre chose. De quoi les gens d'en face ont-ils peur?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Nous ne sommes pas du tout épeurés de voir la vérité, puisque nous l'avons obtenue par l'intermédiaire d'un excellent rapport de la vérificatrice générale.

Il s'agit d'un rapport exhaustif, et la vérificatrice générale a dit elle-même par la suite qu'il ne restait aucun enjeu à trouver. Cela étant dit, depuis ce matin, j'entends l'opposition nous parler de récits contradictoires. Eh bien, encore une fois, je tiens à savoir quelle était l'implication exacte du chef de l'opposition dans la promotion de la transaction fiscale concernant Canaport LNG? Il a dit ne pas avoir été impliqué. Est-ce la même chose que lorsqu'il écrit que la vérificatrice générale ne pouvait pas convoquer des témoins et recevoir leur témoignage sous serment, alors que nous savons que la loi prévoit exactement le contraire?

Donc, encore une fois, je demande à l'opposition d'être sérieuse en ce qui a trait à un système juste et équitable. Et oui, nous allons suivre les 25 recommandations de la vérificatrice générale.

[Traduction]

M. Higgs : Je veux renvoyer à la page 30 du rapport de la vérificatrice générale, sous « Résumé des constatations et observations clés », où figurent les éléments suivants :



2.48 Comptes rendus contradictoires sur qui a lancé le « régime accéléré »

2.50 VGNB n'a pu déterminer si le premier ministre avait demandé le « régime accéléré »

Voilà ce que nous voulons déterminer. La vérificatrice générale n'a pas pu déterminer qui avait en fait demandé le régime accéléré. Comment le tout a-t-il commencé? Voilà l'essentiel. Voilà tout ce que nous voulons savoir. Nous savons que nous pouvons déterminer ce qui en est, ici même, à la Chambre, en faisant ce qu'il convient de faire, c'est-à-dire adopter notre motion et laisser le tout aller de l'avant afin que les personnes concernées soient appelées à témoigner sous serment à l'Assemblée législative. Tirons la question au clair. Selon le rapport de la vérificatrice générale, les comptes rendus sont contradictoires.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Comme je l'ai dit tout à l'heure en anglais, le député de Gagetown-Petitcodiac a posé la question à la vérificatrice générale à savoir si elle était certaine que le Cabinet du premier ministre ou son chef de cabinet n'avaient pas ordonné que la procédure soit accélérée. Elle a dit que, fondé sur la preuve, ce n'est pas ce qui est arrivé. Donc, je pense que le chef de l'opposition est vraiment au désespoir et cherche quelque chose pour pouvoir gagner un point ou deux. Toutefois, pour ce qui est du présent dossier, il devrait placer à l'avant les gens du Nouveau-Brunswick.

Rappelez-vous que, depuis 2011, des milliers et des milliers d'erreurs ont été commises et que la pire année a été 2012, alors que l'actuel chef de l'opposition était le ministre des Finances. Depuis ce temps, il n'y a eu aucun progrès. À l'époque, l'actuel chef de l'opposition disait que le système était juste et équitable, et ce, malgré des milliers d'erreurs. Pour nous, une erreur en est une de trop, et nous allons résoudre le problème.

[Traduction]

M. Higgs : Revenons encore une fois au rapport de la vérificatrice générale. À la page 12, sous « Nos constatations », « Conclusions », puis « Régime accéléré », il est écrit :

- *Les échanges entre le chef de cabinet du premier ministre et l'ancien PDG de SNB ont mené au « régime accéléré »*

Mes aïeux. Voilà qui est assez direct.

- *Des communications trompeuses au sein de SNB ont créé la perception que le premier ministre avait demandé le « régime accéléré »*

Les circonstances entourant le début de l'affaire n'ont toutefois pas été déterminées ; il est donc assez clair qu'il y a un secret bien gardé, qu'une personne a mis le processus en marche et



que cette personne était au Cabinet du premier ministre, car le compte rendu du premier ministre et celui du chef de cabinet sont contradictoires. Nous savons maintenant d'où provenait la demande. La demande ne provenait pas de SNB ni de l'ancien directeur général qui a pris sa retraite opportunément le jour avant la publication du rapport. Nous ne demandons qu'une chose très simple : Déterminons laquelle des versions est exacte. Est-ce la version du premier ministre ou celle du chef de cabinet? Merci beaucoup.

L'hon. M. Rousselle : La version exacte est celle de la vérificatrice générale. Je ne peux pas le dire plus clairement.

[Original]

Parlons des faits. Comme nous l'avons dit, nous allons respecter les 25 recommandations de la vérificatrice générale.

Toutefois, c'est vrai que c'est important d'avoir les faits réels. Nous devons nous rappeler que, lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances, il y avait d'énormes déficits dans la province. Le déficit a été réduit de deux tiers par le gouvernement actuel. À l'époque où le chef de l'opposition était ministre des Finances, il y avait une décroissance de l'économie.

Maintenant, nous connaissons une croissance de l'économie. Durant le mandat du chef de l'opposition comme ministre des Finances, il y a eu une décroissance de la population. Que connaissons-nous maintenant? Depuis que nous sommes au pouvoir, il y a eu une croissance de la population.

Nous investissons comme jamais auparavant dans les domaines de la santé et de l'éducation et nous regardons vers l'avenir. C'est également ce que nous faisons en ce qui a trait à Services Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

M. K. MacDonald : Le 9 mars, le scandale des évaluations foncières a éclaté. Le 31 mars, la nouvelle d'un lanceur d'alerte a marqué l'actualité. Le 6 avril, le premier ministre s'est adressé aux médias. Son chef de cabinet s'est aussi adressé aux médias à ce moment-là. Ils ont donné deux versions très différentes. Aussi incroyable que cela puisse paraître, voilà ce qui s'est passé.

Le chef de cabinet du premier ministre a dit que le premier ministre avait été mis au courant du régime accéléré le 6 mai et qu'il avait ensuite fait part des renseignements au Cabinet du premier ministre. Le premier ministre a dit à la vérificatrice générale qu'il n'avait été mis au courant du régime accéléré qu'en mars 2017. Voici ma première question : Entre le 9 mars et le 6 avril de l'année en cours, le premier ministre a-t-il discuté du scandale des évaluations foncières avec son chef de cabinet?



[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je sais que certains parlementaires du côté de l'opposition veulent s'improviser connaisseurs en matière de certains faits, mais la vérité est que, dans son rapport, la vérificatrice générale a très clairement dit que, le 6 mai 2016, aucune présentation sur la procédure accélérée n'a été offerte au premier ministre. La vérificatrice générale a été très claire à l'égard du fait que cela n'a jamais été un dossier présenté au premier ministre, donc comment aurait-il pu poser des questions à ce sujet?

Cela étant dit, parlons de questions beaucoup plus importantes pour les gens du Nouveau-Brunswick. Vu que les faits sont importants, j'aimerais quand même continuer à dire à quel point, depuis que nous sommes au pouvoir, notre province connaît une croissance économique. C'est le contraire de la décroissance économique du passé. Il faut comprendre que, sous l'ancien régime, soit celui du ministre des Finances de l'époque, qui est maintenant chef de l'opposition, nous étions dans une période d'austérité qui nuisait à l'économie. Nous avons décidé de faire croître l'économie en investissant où cela compte pour les gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

M. K. MacDonald : Le premier ministre a-t-il été mis au courant du scandale des évaluations foncières avant la reprise des travaux à l'Assemblée législative, le 25 avril de l'année en cours? Je pose la question, car le premier ministre a maintenu fermement qu'il pensait peut-être avoir su quelque chose au sujet du régime accéléré dès mai 2015, soit une année entière avant que le chef de cabinet ne dise que le premier ministre était au courant. Voilà la réponse que le premier ministre a donnée, non pas une fois, mais cinq fois dans une journée. Le 25 avril, il a dit... Voici un exemple tiré du hasard :

J'aimerais que le tout soit très clair.

Après que j'ai été mis au courant en mai 2015... Je vais le répéter. Je pense que c'est à ce moment-là que j'ai été mis au courant.

Le premier ministre a manifestement été mis au courant avant mars 2017. Dit-il 2015? Tout m'indique que c'était 2015. Qui dit 2016? Le premier ministre dit-il 2016? Le premier ministre a-t-il été mis au courant en 2015 ou en 2016? Voilà la question.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Encore une fois, je répète que la vérificatrice générale a été très claire à cet égard : Elle a étudié toutes les questions et elle a produit un excellent rapport. L'opposition peut s'amuser à croire à une situation contradictoire qui n'existe pas, mais, quant à nous, nous



allons continuer à nous ranger du côté de la vérificatrice générale pour la vérité. Son rapport est excellent. Effectivement, il y a des défis à relever à Services Nouveau-Brunswick — nous en sommes conscients —, en termes de qualité de l'assurance, de gouvernance et de méthodologie. La vérificatrice générale a fait 25 excellentes recommandations.

Nous allons travailler et passer à l'action, comme nous l'avons fait en matière de croissance de l'économie, alors que cette dernière, lorsque les parlementaires du côté de l'opposition étaient au pouvoir, a connu une décroissance. Nous allons continuer à investir dans le système de santé et dans le secteur de l'éducation, comme le veulent — ils nous l'ont dit — les gens du Nouveau-Brunswick. Nous allons continuer à travailler pour les gens du Nouveau-Brunswick à faire en sorte que nous ayons, en matière d'évaluations foncières, un système vraiment juste et équitable.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

M. K. MacDonald : D'après la propre version changeante du premier ministre, celle qu'il a donnée à la vérificatrice générale, il est clair qu'il était au courant du régime accéléré avant mars 2017. J'aimerais offrir au premier ministre l'occasion de reformuler ses propos. Il en a pris l'habitude, et ce, même avant qu'il ne devienne premier ministre. Le premier ministre, le vice-premier ministre ou le nouveau vice-premier ministre aurait-il l'obligeance de clarifier les propos en question? Le premier ministre aurait-il l'obligeance de recadrer sa chronologie? Voudrait-il admettre qu'il était au courant du régime accéléré à partir du 6 mai 2016?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je ne savais pas que le député d'en face avait la possibilité de nommer un nouveau vice-premier ministre dans cette province. Je le remercie.

Cela étant dit, la vérificatrice générale a été très claire : Le 6 mai 2016, aucune présentation n'a été faite au premier ministre sur la question de la procédure accélérée. Elle a été très claire à cet égard. Je n'en reviens pas de voir à quel point l'opposition met en doute la crédibilité, l'intégrité et le travail de la vérificatrice générale.

En ce qui nous concerne, nous avons voulu un rapport indépendant et nous l'avons obtenu. Ce rapport contient 25 recommandations importantes qui vont faire en sorte que, enfin, un gouvernement va agir, contrairement à un gouvernement avec un ministre des Finances qui, lorsqu'il y a eu des milliers et des milliers d'erreurs, a dit que le système était juste et équitable. Nous allons travailler à mettre en oeuvre les 25 recommandations, de sorte que, finalement, nous ayons vraiment un système juste et équitable.



[Traduction]

M. Fitch : Des comptes rendus contradictoires — c'est comme dire une chose et en faire une autre. Vous souvenez-vous que je disais tout le temps du premier ministre que c'est ainsi qu'il procédait? Eh bien, si j'avais gagné cinq sous chaque fois que j'ai dit cela, je parie que j'aurais 14,42 \$, tout comme le chef de cabinet du premier ministre, qui, pour une somme identique, a contesté son évaluation foncière par voie du processus d'appel.

J'en viens donc à ma question. Le premier ministre prendra-t-il la parole pour nous dire qui croire au sujet du régime accéléré qui a entraîné le scandale des évaluations foncières? Faut-il croire le premier ministre ou le chef de cabinet?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je remercie l'opposition et le député d'en face de me donner une autre occasion de répéter que la personne que nous devons croire est la vérificatrice générale, qui a très clairement dit que le premier ministre n'avait pas vu, le 6 mai 2016, de présentation sur la question de la procédure accélérée. Elle a même très clairement répondu au député de Gagetown-Petitcodiac qu'elle était certaine que le chef de cabinet n'avait pas ordonné que la procédure soit accélérée. Elle a dit que, en se basant sur la preuve, cela n'était pas arrivé.

Je vais donc encore profiter de cette occasion pour dire à quel point notre gouvernement concentre ses efforts sur ce qui est important pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous travaillons à lutter contre le déficit, qui a connu une réduction de deux tiers. Le chef de l'opposition, lorsqu'il était ministre des Finances, avait des déficits incroyables.

Nous continuons à travailler à la croissance de la population et de l'économie en investissant dans le système de santé et dans le secteur de l'éducation pour le mieux-être des gens de cette province.

[Traduction]

M. Fitch : Des comptes rendus contradictoires — c'est comme dire que votre politique fiscale ne touchera que les personnes dont le revenu est supérieur à 500 000 \$ par année, puis dire qu'elle ne touchera que les personnes qui gagnent 375 000 \$ par année. Il s'agit là des comptes rendus contradictoires que le premier ministre a lui-même donnés lors d'entrevues avec Harry Forestell. Pendant la première entrevue, Harry a essayé de le corriger en lui disant que ses calculs étaient inexacts ou erronés, mais le premier ministre ne voulait rien entendre. Quoi qu'il en soit, je m'écarte du sujet.

Des comptes rendus contradictoires ne donnent à personne une image de la réalité, et c'est pourquoi nous voulons que le premier ministre se lève aujourd'hui et qu'il nous dise qui croire au sujet du régime accéléré qui a entraîné le scandale des évaluations foncières. Faut-il croire le premier ministre ou le chef de cabinet?



L'hon. M. Rousselle : J'aimerais encore une fois remercier le député d'en face de me donner l'occasion de dire que la personne que nous devons croire, c'est la vérificatrice générale. Voilà qui est clair comme le jour. L'opposition voulait un rapport indépendant et exhaustif. Nous en avons un. La vérificatrice générale a clairement indiqué qu'aucune présentation sur le régime accéléré n'avait été faite au premier ministre le 6 mai 2016. Elle a dit que, selon les preuves, le chef de cabinet n'avait jamais ordonné le régime accéléré.

Je vais prendre les 30 dernières secondes pour dire à quel point nous sommes fiers d'avoir réduit le déficit de deux tiers depuis que nous sommes au pouvoir — deux tiers. Nous sommes fiers que l'économie ne se soit pas contractée année après année, contrairement à la tendance observée lorsque l'opposition était au pouvoir. L'économie progresse maintenant d'année en année. Nous ne faisons pas croître l'économie en imposant l'austérité. Nous réalisons des investissements judicieux. Voilà pourquoi nous enregistrons une croissance économique.

Nous réglerons le problème concernant Services Nouveau-Brunswick, et nous aurons un système juste et...

Le président : Le temps est écoulé.

M. Fitch : À la page 12 du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume III, 2017, il est indiqué :

- *Les échanges entre le chef de cabinet du premier ministre et l'ancien PDG de SNB ont mené au « régime accéléré »*
- *Des communications trompeuses au sein de SNB ont créé [...] le « régime accéléré »*
- *L'ancien PDG et le Conseil d'administration de SNB ont décidé d'aller de l'avant*

C'est écrit noir sur blanc dans le rapport de la vérificatrice générale — comptes rendus contradictoires. Il n'y a pas seulement le rapport qui en fait état. Interrogez les personnes âgées, les personnes qui enseignent, les propriétaires de garderie ainsi que la vérificatrice générale au sujet des comptes rendus sans cesse contradictoires. Le tout remonte même à la réserve pour éventualités, le fonds d'amortissement, dans les quelques premiers budgets. Le terme « pour éventualités » était le qualificatif utilisé pour décrire le fond. Je crois que c'était le terme employé. Depuis, c'est le terme « comptes rendus contradictoires » qui le qualifie.

Le premier ministre était plutôt fier du financement de sa réserve pour éventualités, si je me souviens bien. En parlant du premier ministre, va-t-il se lever aujourd'hui et nous donner une réponse à la question suivante : Le premier ministre va-t-il se défendre et nous dire qui nous devrions croire? Faut-il croire le premier ministre...

Le président : Le temps est écoulé.



L'hon. M. Rousselle : Manifestement, Dominic Cardy manque d'inspiration ce matin pour rédiger les questions.

Comme je l'ai déjà dit, la personne que nous devons croire, c'est la vérificatrice générale, qui a dit que les nombreuses allusions faites par l'opposition... Elle parle de conversations fictives et dit que « ces deux communications ne sont pas des citations textuelles et ont laissé entendre de façon incorrecte que le premier ministre avait demandé le "régime accéléré" » — « ont laissé entendre de façon incorrecte ».

[Original]

Cela me semble clair, donc je vais continuer à rappeler à quel point, pour nous, ce qui compte, c'est l'action. C'est-à-dire qu'il faut continuer à relever les défis avec lesquels nous sommes aux prises. Effectivement, Services Nouveau-Brunswick rencontre des défis importants. Il y a eu des milliers d'erreurs, et nous allons y mettre fin. Nous allons suivre les 25 recommandations de la vérificatrice générale et nous allons agir comme nous le faisons en ce qui a trait à l'économie, à la santé et à l'éducation, pour le mieux-être des gens de cette province.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

[Original]

Terrains boisés privés

M. Coon : Il y a deux ans, la vérificatrice générale a révélé que le gouvernement ne respectait pas les engagements que lui impose la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* au sujet de l'achat de bois pour les scieries auprès des propriétaires de lots boisés, dans une proportion correspondant aux capacités d'approvisionnement. La vérificatrice générale a demandé au ministre du Développement de l'énergie et des ressources d'appliquer sa propre loi ou de l'abroger. C'était il y a deux ans. Le ministre du Développement de l'énergie et des ressources va-t-il enfin commencer à appliquer les lois dont il est responsable?

[Traduction]

L'hon. M. Doucet : Je remercie le député d'en face de la question. Comme je l'ai dit à maintes reprises, c'est toujours un plaisir de répondre aux questions portant sur certains des piliers de notre économie, que ce soit la foresterie, l'agriculture ou la pêche. Nous comprenons la situation et la prenons très au sérieux, mais nous devons également tenir compte du fait que 22 000 personnes travaillent dans le secteur en question. Nous devons nous rendre compte que notre industrie est très concurrentielle, et il importe que nous continuions de travailler ensemble et que nous discutons.



Les choses ont changé au cours des 30 dernières années, et je pense que, vraisemblablement, tout le monde à la Chambre en convient. Le marché est devenu extrêmement concurrentiel. Les scieries doivent être très concurrentielles, et, dans la forêt, nous devons être concurrentiels quant à nos activités. Je pense qu'il est vraiment important que nous poursuivions le dialogue, que nous travaillions ensemble et que nous commencions à chercher comment améliorer notre façon actuelle de procéder. Je pense que c'est vraiment important. De quelle façon nous efforçons-nous d'améliorer nos pratiques?

M. Coon : Le ministre ne semble pas comprendre qu'il est à la tête d'un organisme de réglementation et qu'il a l'obligation fiduciaire de faire respecter les lois dont il est responsable ; parlons donc de la *Loi sur les produits naturels*.

L'Assemblée législative a donné aux offices de commercialisation du bois le pouvoir de contrôler et de réglementer la commercialisation du bois des terres privées afin que les propriétaires de terrains boisés puissent négocier un prix juste pour leurs produits du bois. Pourtant, le gouvernement actuel reste sans rien faire alors que J.D. Irving traîne les offices de commercialisation devant la Commission des produits forestiers et interjette appel de décisions qui lui sont défavorables, ce qui fait que les propriétaires de terrains boisés doivent défendre eux-mêmes les lois adoptées par la Chambre. Le tout leur coûte beaucoup d'argent — 100 000 \$ en frais judiciaires au cours des deux dernières années pour l'Office de commercialisation des produits forestiers du S.N.-B.

Pourquoi le ministre du Développement de l'énergie et des ressources s'est-il soustrait de sa responsabilité légale envers les propriétaires de terrains boisés et a-t-il omis de faire respecter les lois qui relèvent de lui?

L'hon. M. Doucet : J'entends les questions du député d'en face, et je l'entends dire qu'occuper une grande part de marché est une mauvaise chose. Je pense qu'il est essentiel que chaque industrie, grande ou petite, joue un rôle très important dans notre croissance économique. Je sais que le député d'en face aime intervenir et dire qu'il nous faut plus d'argent pour l'aide sociale, pour les ponts et pour tout ce qu'il est possible d'imaginer. D'où provient cet argent? Il provient des entreprises qui exercent des activités dans la province.

Je comprends ce que dit le député. Écoutez, je pense qu'il est important d'avoir des discussions à cet égard. Toutefois, à l'heure actuelle, nous renégocions notre accord sur le bois d'oeuvre résineux, et je pense que tout ce que nous pourrions faire ou dire en ce moment nuirait à notre cause et à la façon dont nous procéderions à ce chapitre. La situation a des répercussions dans chaque secteur, des personnes qui récoltent les arbres dans la forêt à celles qui travaillent dans les scieries. Nous comptons 22 000 personnes concernées, et il est temps que nous commencions à défendre les scieries dans la province. Elles sont très importantes. Elles sont très importantes pour notre...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.



M. Coon : Le gouvernement actuel et l'ancien gouvernement ont bien défendu les scieries, à mon avis.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin à l'ordre.

M. Coon : La semaine dernière, un article de CBC rapportait les propos de Jim McCrea, un propriétaire de terrains boisés privés, qui a dit que, à la suite de l'accord forestier de 2014 entre les Conservateurs et JDI, le prix de son bois a chuté de 40 %. Il s'agit d'un accord dans le cadre duquel le gouvernement de l'époque a signé un engagement juridique pour garantir des coûts du bois compétitifs et pour réduire les coûts des opérations forestières de Irving, et vous vous demandez pourquoi les scieries du Nouveau-Brunswick ont perdu leurs exemptions tarifaires sur le bois d'oeuvre résineux alors que celles de la Nouvelle-Écosse ont conservé les leurs.

Au lieu de payer un expert-conseil aux honoraires élevés en vue de miner le travail de la vérificatrice générale, pourquoi le ministre du Développement de l'énergie et des ressources ne règle-t-il pas la situation du marché relatif au bois des terres privées de sorte qu'il soit juste pour les propriétaires de terrains boisés?

L'hon. M. Doucet : Je ne sais pas si le député d'en face a pris connaissance de certains faits. La porte de notre ministère est ouverte en tout temps pour la tenue d'une séance d'information. Notre personnel est disponible en tout temps. Pendant la période de repli économique, les ventes des terrains boisés privés se chiffraient à environ 800 000 m³. Aujourd'hui, elles dépassent 2 millions de mètres cubes.

Je me rends compte que le député aime jeter le blâme sur le gouvernement précédent et sur nous. Nous devons défendre le secteur forestier de la province, car les hommes, les femmes et les enfants qui sont touchés par l'industrie doivent sans exception bénéficier des avantages découlant de cette industrie. Nous devons prendre une position et la défendre fermement.

Je suis d'accord. Un problème épineux se pose. Nous devons en discuter. Toutefois, nous n'aurons la discussion qu'en dialoguant les uns avec les autres plutôt qu'en luttant les uns contre les autres. Nous devons travailler ensemble pour trouver des solutions nous permettant de nous sortir d'une telle situation. C'est-à-dire...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps consacré aux questions orales est écoulé.

